



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 14/12/2018

**Direction départementale des
territoires de la Côte-d'Or
Service préservation et aménagement de
l'espace**

Affaire suivie par Florent VINCENT

Tél. : 03.80.29.43.94.

florent.vincent@cote-dor.gouv.fr

Réf : SPAE/bureau SCoT n° 90

Le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

à

Monsieur le président du syndicat mixte
du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits Saint
Georges et Gevrey-Chambertin

Objet : Révision du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits Saint Georges et Gevrey-Chambertin - Note d'enjeux de l'État

Le syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits Saint Georges et Gevrey-Chambertin a prescrit la révision de son document d'urbanisme par délibération du 14 septembre 2017.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un document qui présente les principaux enjeux de l'État sur votre territoire. Ce document rappelle tout d'abord le contexte dans lequel s'inscrit chaque enjeu, puis propose à vos services des outils spécifiques au SCoT permettant d'y répondre. Ces enjeux seront « portés » par mes services tout au long de la procédure de révision du SCoT et pourront être présentés aux élus selon les modalités qui vous conviennent.

Cette feuille de route n'est bien sûr pas figée et pourra être complétée tout au long de l'élaboration du projet, à l'initiative de l'État ou sur votre demande, si vous souhaitez, d'une façon générale, avoir plus de précisions sur la déclinaison locale des politiques publiques de l'État, ou pour prendre en compte vos éventuelles observations sur cette première version.

La direction départementale des territoires de Côte-d'Or est à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin.

Le préfet,